



Rapport 2025 de CBC/Radio-Canada sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement





Table des matières

Table des matières	2
À propos de nous	3
Notre approche pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants	5
Risques liés au travail forcé et au travail des enfants	6
Remédiation en cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants et remédiation en cas de perte de revenus	7
Formation	7
Évaluation de l'efficacité	7
Approbation et attestation	8



Le présent rapport est préparé conformément aux obligations en matière de rapport énoncées dans la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement* (la « Loi ») entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. CBC/Radio-Canada s’engage à identifier, à traiter et à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans ses chaînes d’approvisionnement et ses activités. Ce rapport présente les travaux entrepris au cours de l’exercice financier terminé le 31 mars 2025 pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos chaînes d’approvisionnement et nos activités.

À propos de nous

Qui nous sommes

Nous sommes le diffuseur public du Canada, et sommes régis par la *Loi sur la radiodiffusion*.

Notre mission

CBC/Radio-Canada fait rayonner la culture canadienne et soutient la vie démocratique en offrant un large éventail de contenus diversifiés qui informent, éclairent et divertissent.

Notre vision

Entre nous, c’est pour la vie

Nos valeurs

- Intégrité
- Créativité
- Pertinence
- Inclusion

Notre mandat prévu par la *Loi sur la radiodiffusion* consiste à renseigner, à éclairer et à divertir tous les Canadiens. La *Loi sur la radiodiffusion* énonce en outre que notre programmation devrait :

- être principalement et typiquement canadienne;
- refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu’au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l’expression culturelle et à l’échange des diverses formes qu’elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l’une ou l’autre langue;
- chercher à être de qualité équivalente en français et en anglais;
- contribuer au partage d’une conscience et d’une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada.



En tant que diffuseur public national du Canada, nous sommes inspirés par notre mission, notre vision et nos valeurs. Notre objectif est de créer un lien entre tous les Canadiens, pour faire connaître nos histoires, notre culture et nos nouvelles, au Canada et dans le monde entier, jour après jour. Le siège social de la Société se trouve à Ottawa. Nos deux têtes de réseau sont à Montréal (français) et à Toronto (anglais), et nous sommes présents dans les communautés partout au pays avec 27 stations de télévision, 88 stations de radio et une station uniquement numérique. Nous avons cinq chaînes de télévision spécialisées et quatre réseaux radiophoniques nationaux – deux dans chaque langue officielle. Nous avons aussi sept bureaux à l'étranger, ainsi que la capacité d'ouvrir, au besoin, des bureaux dans d'autres endroits clés.

Notre personnel

Nous avons plus de 7 000 employés¹. L'apport de nos effectifs est crucial, et c'est grâce à eux que nous arrivons à incarner le Canada d'aujourd'hui.

Notre chaîne d'approvisionnement et nos activités

Nous diffusons du contenu d'information et de divertissement au Canada et dans le monde, à la télévision, à la radio et sur nos plateformes numériques.

Nos émissions sont produites par nous-mêmes et par des producteurs indépendants canadiens que nous mandatons. En matière de production de contenu, notre chaîne d'approvisionnement comprend des fournisseurs d'équipement, d'accessoires, de matériaux pour la construction de décors, de véhicules et de services de soutien.

Par ailleurs, nous faisons l'acquisition de licences de diffusion de films, séries, documentaires et comédies auprès de tiers : nos fournisseurs sont des studios canadiens et étrangers, ainsi que d'autres distributeurs de contenu. Nous faisons également l'acquisition de droits de contenu sportif et nous diffusons ce contenu, notamment les épreuves des Jeux Olympiques en provenance du pays hôte.

Compte tenu de nos activités, notre chaîne d'approvisionnement inclut des fournisseurs d'installations, de technologies de l'information, de technologies médias, de services professionnels, ainsi que d'autres biens et services.

¹ Employés permanents, temporaires et contractuels.



Notre approche pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants

Gouvernance

Soucieux de lutter contre le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités, nous avons créé un comité directeur pour en assurer la supervision. Composé de représentants de nos services des affaires juridiques, de l'approvisionnement et des finances, il a pour mandat d'assurer un cadre de gouvernance rigoureux pour régir les analyses, les mesures et les décisions relatives au risque de travail forcé et de travail des enfants.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Nous mettons en avant des politiques qui soulignent un engagement éthique envers notre personnel et nos fournisseurs. Figurent parmi ces politiques le Code de conduite, la politique d'approvisionnement, les termes et conditions applicables aux fournisseurs et le Code de conduite des fournisseurs.

Code de conduite

Le [Code de conduite](#) définit les valeurs, les principes éthiques et les comportements attendus de la part des employés de CBC/Radio-Canada, sans égard à leur statut d'emploi, à leur niveau hiérarchique ou à leurs fonctions. Le respect du Code de conduite est une condition d'emploi. Le Code s'applique également aux entreprises liées par contrat avec CBC/Radio-Canada, y compris les pigistes, les producteurs indépendants, les prestataires de services et les consultants. Il établit des mécanismes clairs pour soulever les préoccupations, les manquements ou les actes répréhensibles.

Toute personne désirant transmettre une plainte ou une question relative aux valeurs et à l'éthique à CBC/Radio-Canada est invitée à écrire à valeurs-ethique@radio-canada.ca.

Politique d'approvisionnement

La [politique d'approvisionnement](#) définit le cadre des activités d'approvisionnement, à savoir le sourcing, l'achat de biens et de services, y compris la négociation et l'octroi des contrats ainsi que la gestion des contrats et des fournisseurs. Son objectif est de permettre à la Société de tirer la meilleure valeur de ces activités et de réduire au minimum les risques auxquels elle est exposée.

Nos activités d'approvisionnement s'appuient sur les principes suivants :

- Elles sont transparentes, équitables, impartiales et non discriminatoires.
- Elles sont concurrentielles et elles optimisent le potentiel du marché de manière à procurer la meilleure valeur.
- Elles cadrent avec les objectifs de la Société en matière d'écoresponsabilité ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion.



- Elles sont uniformes, économiques et efficaces.
- Elles sont assujetties à des règles, à des exigences opérationnelles et à des contrôles internes qui en réduisent au minimum les risques.
- Elles sont consignées et documentées.

Conditions applicables aux fournisseurs

Nos conditions générales standards s'appliquant aux fournisseurs leur imposent de respecter toutes les lois, normes et pratiques applicables à l'industrie. En général, la cession ou le transfert d'obligations ou de droits contractuels exige le consentement écrit préalable de CBC/Radio-Canada.

Code de conduite des fournisseurs

Entré en vigueur en 2023, le [Code de conduite des fournisseurs](#) de CBC/Radio-Canada énonce les attentes de la Société au chapitre des droits des travailleurs et des droits de la personne envers l'ensemble des fournisseurs, des prestataires de services et des consultants concernés par ses contrats d'approvisionnement.

CBC/Radio-Canada attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, et la législation régionale ou nationale régissant les conditions de travail.

Toute personne désirant transmettre une plainte ou une question relative au Code de conduite des fournisseurs est invitée à écrire à codeconduite.appro@radio-canada.ca.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Dans le cadre de l'évaluation des risques, la [politique de Gestion des risques](#) de CBC/Radio-Canada utilise un cadre de cinq niveaux de probabilité. Le niveau de probabilité le plus faible, Rare, est défini comme un événement susceptible de se produire uniquement dans des circonstances exceptionnelles ou avec une probabilité inférieure à 10 %. Après une analyse effectuée par un consultant et conformément à la politique de gestion des risques, nous considérons comme « rare » la probabilité que CBC/Radio-Canada ait recours au travail forcé et au travail des enfants, y *contribue* ou y *soit directement liée*.

Cette conclusion est fondée sur les éléments suivants :

- Nos activités de diffusion et de production d'émissions, et la concentration de nos opérations au Canada où les politiques, la réglementation et la législation limitent considérablement les risques de travail des enfants et de travail forcé.
- Le pays d'origine de nos fournisseurs de premier niveau : notre analyse a révélé que la grande majorité des biens et des services acquis provenait d'organisations situées au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays développés, où la prévalence déclarée de l'esclavage moderne est la plus basse selon un indice mondial de l'esclavage reconnu.



- Le type de produits que nous achetons, la majorité de ceux-ci ayant peu de chances d'être associés au travail forcé ou au travail des enfants.
- Le fait que la plupart de nos plus importants fournisseurs ont produit un rapport conformément à la *Loi* ou à d'autres dispositions législatives sur l'esclavage moderne.

Remédiation en cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants et remédiation en cas de perte de revenus

CBC/Radio-Canada n'a identifié aucun cas de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement au cours de la période. Par conséquent, aucune mesure corrective ni action visant à compenser la perte de revenus n'a été requise ou effectuée.

Advenant que des cas de travail forcé ou de travail des enfants soient identifiés dans la chaîne d'approvisionnement, CBC/Radio-Canada mettra en œuvre un plan de remédiation en conformité avec les normes et les meilleures pratiques de l'industrie.

Formation

Au cours de la période visée par le rapport, CBC/Radio-Canada a fourni une formation sur le travail forcé et le travail des enfants à l'équipe de la gestion des approvisionnements. Au fur et à mesure que le programme de gestion des risques liés au travail des enfants et au travail forcé évoluera, CBC/Radio-Canada envisage d'offrir la formation à d'autres groupes cibles.

Évaluation de l'efficacité

CBC/Radio-Canada mesure et rapporte annuellement le nombre de plaintes relatives au Code de conduite des fournisseurs. Aucune plainte n'a été déposée dans le cadre de l'exercice 2024-2025.

L'analyse d'un consultant en 2024-2025 a approfondi la compréhension de la chaîne d'approvisionnement de CBC/Radio-Canada. Bien que la probabilité de travail des enfants et de travail forcé est considéré comme « rare », l'analyse a mis en lumière des secteurs spécifiques à risque plus élevé pour les produits les plus susceptibles d'être associés au recours au travail des enfants ou au travail forcé. Ceci orientera notre stratégie d'approvisionnement pour ces produits et, au besoin, l'élaboration et la mise à l'essai de stratégies renforcées d'atténuation ou de diligence raisonnable. La phase d'essai nous permettra de vérifier l'efficacité des stratégies et de raffiner les paramètres du programme au fur et à mesure de notre progression.



Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé en application du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la *Loi* par le conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.

Conformément aux exigences de la *Loi*, et en particulier à son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la *Loi*, pour l'année de déclaration susmentionnée.

Michael Goldbloom
Président du conseil d'administration
Le 9 mai 2025
J'ai le pouvoir de lier CBC/Radio-Canada.

Marie-Philippe Bouchard
Présidente-directrice générale
Le 9 mai 2025
J'ai le pouvoir de lier CBC/Radio-Canada.